

La politique de commémoration des conflits du XXe siècle en France

Paule René Bazin

Citer ce document / Cite this document :

René Bazin Paule. La politique de commémoration des conflits du XXe siècle en France. In: La Gazette des archives, n°236, 2014. Commémorer. pp. 155-169;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_236_4_5174

Document généré le 15/03/2017

La politique de commémoration des conflits du XX^e siècle en France

Paule RENÉ-BAZIN

Les conservateurs, fonctionnaires formés aux techniques de l'histoire et de l'archivistique, sont des observateurs privilégiés des multiples facettes d'intervention de l'État et notamment des usages qu'il fait des pratiques commémoratives. Ils sont au cœur des débats suscités par la politique mémorielle. Ils vivent les tensions qu'elle provoque dans la société française, de la base au sommet de l'appareil de l'État.

Participer à une commémoration peut être une expérience personnelle forte. Ainsi, en octobre 2000, à la demande des survivants et des familles des disparus, il fallut mettre sur pied une cérémonie commémorative à l'occasion du cinquantenaire d'une grave défaite française en Indochine : la bataille de la RC 4, qui opposa les forces du corps expéditionnaire français au Viêt Minh en octobre 1950, le long d'une route qui longeait sur deux cents kilomètres la frontière chinoise. En treize jours, les Français, encerclés, furent anéantis. On compta deux mille hommes tués ou blessés et trois mille prisonniers dont deux mille ne revinrent jamais. La prise d'armes, organisée dans la cour des Invalides à Paris, accompagnée de témoignages, fut pour les assistants l'occasion d'une prise de conscience : les survivants avaient droit, leur vie durant, à la reconnaissance par leur pays de leur sacrifice et de leurs souffrances ; leurs témoignages, simples mais évocateurs, faisaient revivre le drame de cette bataille. Toutefois, redoutant des prises de paroles intempestives de la part de militaires qui avaient ensuite participé à la guerre d'Algérie, les principaux responsables politiques avaient boudé la cérémonie.

Les commémorations permettent d'abord aux acteurs de l'événement commémoré un retour sur le drame qu'ils ont vécu. Elles permettent ensuite qu'à partir d'un discours, d'une mise en scène, le passé crée des liens entre les générations et forge des messages identitaires¹.

De manière plus générale, s'agissant de la politique des commémorations des grands conflits du XX^e siècle en France, la référence à Pierre Nora est incontournable : nous sommes depuis une trentaine d'années entrés dans « l'ère de la commémoration ». Il y a en France aujourd'hui douze commémorations nationales, chiffre qui a doublé depuis une dizaine d'années. Toutes, sauf une, ont été établies par la loi ou par un décret. Neuf sont organisées par le ministère de la Défense (DMPA).

Devant cette inflation galopante, le gouvernement a confié en 2007 à un historien renommé, André Kaspi, le soin de diriger une commission « chargée de réfléchir au sens et au contenu des commémorations publiques » : « L'importance de notre mémoire nationale et de notre identité républicaine mérite en effet qu'une étude approfondie soit menée, notamment auprès des jeunes générations qui n'ont pas connu les événements commémorés »².

Les témoins directs disparaissent et le nombre de ceux qui ont participé directement aux conflits s'amenuise : le dernier poilu est mort en 2005 ; les résistants et déportés survivants de la Seconde Guerre mondiale sont âgés de plus de quatre-vingts ans ; les soldats de la guerre d'Algérie sont retraités. Les générations suivantes se sentent peu concernées et il apparaît aujourd'hui nécessaire d'évaluer la multiplication actuelle des commémorations, leur sens et leur charge mémorielle.

À chaque époque, les formes et les rites évoluent. La transmission des faits marquants de la mémoire nationale implique désormais des approches pédagogiques et culturelles nouvelles, indispensables pour associer l'ensemble de la Nation, dans sa diversité, à ces événements³.

L'histoire est omniprésente en France. Antoine Prost la qualifie de « passion française » et même de maladie nationale, comme l'économie semble l'être

¹ Voir GARCIA (Patrick), « Les politiques de la mémoire. Exercices de mémoire ? Les pratiques commémoratives dans la France contemporaine », dans *La mémoire entre histoire et politique*, Paris, La Documentation française, coll. « Cahiers français », n° 303, juillet-août 2001, p. 33-39.

² Lettre de mission.

³ Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, sous la présidence d'André Kaspi, novembre 2008.

pour la Grande-Bretagne ou le droit pour les États-Unis¹. Elle participe à l'identité nationale probablement davantage que dans la plupart des autres pays. Les hommes d'État en font sans cesse usage dans leurs discours. Elle construit la mémoire nationale avec un projet civique et social tout en donnant à ceux qui la pratiquent les outils critiques nécessaires.

Dans ce contexte, les commémorations, en même temps qu'une occasion de contact sensoriel avec les événements commémorés, sont de plus en plus des compléments à l'enseignement scolaire de l'histoire et de ce qu'on appelait autrefois l'instruction civique.

La plupart d'entre elles sont liées à des conflits qui s'échelonnent, pour le XX^e siècle, autour de trois temps correspondant aux trois principaux conflits.

Après la Première Guerre mondiale : une mémoire consensuelle

« Pour honorer la génération perdue, la République a élaboré un ensemble tragique : unité de temps, le 11 novembre ; unité de lieu, les monuments aux morts ; unité d'action, la cérémonie commémorative »².

Le 11 novembre

Une des plus importantes et des plus anciennes commémorations est celle de l'armistice du 11 novembre 1918, officiellement instituée par la loi du 24 octobre 1922. Ce jour reste encore journée de mémoire. Il est férié. L'histoire de ses premières années puis de ses évolutions permet de mettre en évidence un certain nombre de constantes.

En 1919, c'est une journée d'hommage aux anciens combattants et aux sacrifices des soldats pendant les quatre années de guerre qui ont entraîné la mort de près d'un million et demi de Français. Une seule cérémonie est organisée dans la chapelle des Invalides en présence du maréchal Foch. Cette année-là, le principal hommage est rendu le 14 juillet avec un défilé, à l'Arc de Triomphe, de mille mutilés précédant le cortège des armées alliées.

¹ PROST (Antoine), *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 15.

² <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr>

Le 11 novembre 1920, la République rend pour la première fois hommage à un soldat inconnu, mort pendant la Grande Guerre, représentant anonyme de la foule des « poilus ». L'année suivante, le 11 novembre, celui-ci est inhumé sous la voûte de l'Arc de Triomphe.

Enfin, en 1922, le Parlement déclare le 11 novembre jour de commémoration nationale. L'année suivante voit le début d'une tradition qui se perpétue encore aujourd'hui. Le ministre de la Guerre et des Pensions, André Maginot, allume pour la première fois une flamme du souvenir. Depuis, le Comité de la flamme veille à faire raviver la flamme chaque jour par les personnalités les plus diverses, françaises et étrangères.

Les monuments aux morts¹

De 1918 à la fin des années vingt, la grande majorité des communes françaises s'est dotée de monuments aux morts, souvent doubles puisque, aux monuments publics construits sur les places, s'ajoutent souvent des monuments religieux dans les églises, parfois dans les entreprises ou dans les écoles. On évalue leur nombre à plus de cent mille. Chaque mort a le droit à son nom gravé et publiquement proclamé lors des cérémonies du 11 novembre. Cette entreprise a modelé durablement le paysage urbain de notre pays en le parsemant de monuments très divers : pyramides, obélisques, surmontés ou non de statues, exaltant le plus souvent l'héroïsme des combattants et parfois la douleur de leurs proches. Architectes, entreprises de pompes funèbres et négociants se lancent dans ce nouveau marché. Les horreurs de la guerre sont sublimées. Les monuments exaltent le courage, l'héroïsme, le martyr. Ils rappellent aussi la douleur et le courage des survivants, faisant souvent appel à des références religieuses. Le soldat apparaît vivant, ressuscité.

Les ossuaires et les nécropoles, hauts lieux de mémoire

Près des champs de batailles, les corps des morts ont été rassemblés dans des cimetières nécropoles dans lesquelles se trouvent des ossuaires pour les restes des très nombreux tués non identifiés. Ces ossuaires ont permis aux familles, de génération en génération, de faire leur deuil. Maintenant que le dernier poilu est mort, ils témoignent de la mort de masse à celui qui les visite.

¹ Voir les travaux d'Antoine Prost.

Ces lieux « appartiennent à la géographie sacrée de la France »¹, mais contrairement aux monuments aux morts ancrés dans chaque commune française, ils reflètent la dimension mondiale du conflit. Ainsi trouve-t-on en France des nécropoles canadiennes, britanniques, australiennes, italiennes et même allemandes. Leur architecture est d'ailleurs modelée par la culture de leur pays.

Par exemple, l'ossuaire de Douaumont, inauguré en septembre 1927, est devenu un lieu de pèlerinage. Pierre Mac Orlan dira de cet immense ensemble qui ne peut laisser insensible : « Ce n'est ni une cathédrale ni un musée macabre. C'est une émouvante pensée de pierre, une sorte de citadelle divine qui règne sur un peuple d'ombres aux silhouettes torturées ».

Ces diverses pratiques participent toutes à la constitution d'une mémoire consensuelle. Elles s'évertuent à gommer tout ce qui pourrait aller contre l'union sacrée et, en particulier, les courants pacifistes qui ne parviennent à s'exprimer que dans une dizaine de monuments : « Que maudite soit la guerre ». Partout sur le territoire national, républicains, royalistes, laïques et religieux commémorent ensemble, sinon d'une même voix, le deuil ; on ne milite pas contre l'horreur et les contestataires sont très minoritaires.

Presque toutes ces pratiques sont patriotiques. On commémore la victoire française contre l'Allemagne, seule responsable du conflit, plus que celle des Alliés. Elles sont le plus souvent dues à l'initiative des anciens combattants qui les suggèrent, les imposent, les financent même souvent, se posant en principal partenaire de l'État. Leurs associations, nées soit pendant la guerre, soit, pour la plupart, après le retour à la vie civile en 1918, sont très puissantes. En 1930, on estime à trois millions le nombre de leurs adhérents. Elles sont très dispersées (plusieurs milliers) mais les deux principales regroupent les mutilés (Union fédérale des mutilés) et les combattants (Union nationale des combattants). Elles négocient avec l'État pour faire reconnaître leurs droits à pension au moins autant que pour organiser les manifestations commémoratives. Elles représentent une force politique avec laquelle il faut compter, comme l'a très bien compris le maréchal Pétain, vainqueur de Verdun, en appuyant son régime à Vichy sur la Légion française des combattants (LCF).

Elles affichent une unité de surface qui ne rend pas compte des mécontentements qui grondent parmi les démobilisés. En effet, dans le

¹ GIOVANANGELI (Bernard) (dir.), *Hauts lieux de la Grande Guerre*, Paris, Bernard Giovanangeli éditeur/ministère de la Défense, 2005, p. 8.

contexte politique de la fin de la guerre, la crise sociale éclate en France comme en Allemagne. Le mouvement combattant est puissant entre les deux guerres. Ses actions sont menées en partenariat avec l'État par un office national et des offices départementaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Cette mémoire est encore si vivante qu'elle explique en grande partie, avec l'essor de la généalogie, le succès du site *Mémoire des hommes*, lancé en 2000 par le ministère de la Défense : dès les premiers mois, il a connu un succès auprès de millions d'internautes du monde entier, succès qui ne se dément pas aujourd'hui.

En résumé, le consensus s'est fait pour honorer les morts pour la France. Si les commémorations ont bien contribué à la constitution d'une mémoire, nationale et antiallemande, il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'idéologie pacifiste entre les deux guerres, dont le rôle a été déterminant dans la genèse du second conflit mondial.

Après la Seconde Guerre mondiale : une mémoire éclatée, une mémoire divisée

La multiplicité des commémorations reflète, encore aujourd'hui, celle des situations et des expériences vécues par les hommes¹. Les héros et les victimes ne sont plus les poilus, unis dans le combat contre l'ennemi. En 1945, la France compte une multiplicité de victimes :

- militaires, mais ces derniers ne sont plus majoritaires : beaucoup, faits prisonniers lors de la défaite de 1940 sont restés pendant toute la durée de la guerre en Allemagne, dans des conditions d'ailleurs très diverses ;
- déportés résistants, politiques, juifs ;
- jeunes requis pour le travail obligatoire (STO) ;
- civils bombardés ;
- Alsaciens-Lorrains « malgré nous » enrôlés de force dans l'armée allemande.

¹ WIEVIORKA (Olivier), *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Le Seuil, 2013.

En outre, le pays a vécu une sorte de guerre civile, puisque, à des degrés divers et de manière évolutive, l'État français installé à Vichy et, avec lui, une partie de la population, a collaboré avec l'occupant tandis qu'une autre, ultra-minoritaire dans les débuts de la guerre puis un peu plus importante, surtout à partir de 1943, s'engageait dans la Résistance derrière le général de Gaulle, dans la France libre ou dans les mouvements intérieurs selon leurs choix idéologiques.

L'exemple du Mont-Valérien

Le 11 novembre 1940 a été l'occasion d'une des premières manifestations de résistance à l'occupant. Alors que la commémoration avait été interdite, de nombreux manifestants, étudiants et lycéens pour la plupart, ont ce jour-là bravé l'interdiction. Une centaine ont été arrêtés et emprisonnés. En 1944, une cérémonie franco-britannique, présidée par Winston Churchill et le général de Gaulle, se déroule dans Paris libéré. L'année suivante, le 11 novembre manifeste la volonté du général de Gaulle de rendre hommage à tous les combattants. Le Mont-Valérien, dans la proche banlieue parisienne, théâtre de l'exécution de plus de mille résistants et otages, devient ce jour un haut lieu de mémoire pour les combattants et les victimes du nazisme.

Le 10 novembre, les corps de quinze Français morts pour la patrie sont amenés aux Invalides et, de là, le lendemain, ils sont transportés ensemble à l'Arc de Triomphe où le général de Gaulle les accueille. La foule leur rend hommage puis, le soir, ils sont déposés au Mont-Valérien.

Après la Première Guerre mondiale, un seul soldat est désigné comme inconnu. Après la Seconde Guerre mondiale, quinze corps sont nécessaires pour symboliser les différents théâtres d'opérations et lieux de souffrance d'acteurs de multiples origines.

Dans ses mémoires, le général de Gaulle écrit :

« Le 11 novembre, je présidai la cérémonie de l'Étoile. Quinze cercueils, amenés de tous les champs de bataille, étaient rangés autour de l'inconnu, comme si ces combattants venaient lui rendre compte de leur propre sacrifice avant d'être transférés dans une casemate du Mont-Valérien. Au pied de l'Arc, prononçant quelques mots, j'en appelai à l'unité et à la fraternité "pour guérir la France blessée. Marchons, disais-je, sur la même route, du même pas, chantant la même chanson ! Levons vers l'avenir les regards d'un grand peuple rassemblé" ! Sur le pourtour de la place, la foule était aussi chaleureuse que jamais »¹.

¹ DE GAULLE (Charles), *Les Mémoires de guerre, l'Unité, le Salut*, Paris, Plon, 2000, p. 858.

Dès 1946, et chaque année, le général décide de se rendre au Mont-Valérien le 18 juin, jour anniversaire de son célèbre appel, accompagné par le chancelier de l'ordre de la Libération. Il s'approprie ainsi le lieu et, plus encore à partir de 1958, suite à l'édification d'un mémorial de la France combattante, inauguré par le général le 18 juin 1960 au cours d'une imposante cérémonie.

Le monument est érigé contre le mur d'enceinte de la citadelle, sur une esplanade de plus de 10 000 m², en forme de croix de Lorraine. Un mur de grès rose de 150 mètres de long est orné de seize bas-reliefs en bronze, œuvres de seize sculpteurs différents, symbolisant par des allégories l'héroïsme des combattants et les formes multiples du combat¹.

Deux ans plus tard, le ministre des Anciens combattants, Raymond Triboulet, inaugure dans le même site un « parcours du souvenir » qui permet de refaire le chemin des condamnés depuis la chapelle jusqu'à la clairière où avaient lieu les exécutions. En fait, les familles des fusillés et les associations qui les regroupent s'insurgent contre cette confiscation du sacrifice de leurs proches par la mémoire gaulliste, alors que beaucoup d'entre eux appartenaient à la résistance intérieure. Le parti communiste, à l'apogée de son influence après la Libération, se dit le « parti des soixante-quinze mille fusillés » et se réclame des 4 500 fusillés du Mont-Valérien (en réalité, on en compte aujourd'hui 1 007).

Dans un climat encore très conflictuel, près de cinquante ans après les événements, les mémoires gaulliste et communiste s'affrontaient encore violemment quand il a été décidé, à l'initiative de Robert Badinter, sénateur, de faire la liste exacte des fusillés pour porter leurs noms sur un monument inauguré en 2000. La France libre, avec le général de Gaulle et la résistance intérieure sous l'influence du parti communiste, se livrent un combat à travers les commémorations pour donner un sens aux actions passées et aux projets politiques futurs.

La diversité des parties prenantes, pour ne pas dire leur rivalité, est bien mise en évidence par le nombre des statuts déterminés après la guerre pour ouvrir leurs droits respectifs à réparation. À chacun son statut, à chacun sa mémoire propre et donc ses hauts lieux, ses dates de commémorations, ses rites, ses fondations de mémoire. La mémoire de la Résistance a été largement dominante jusque dans les années soixante-dix. Depuis, la mémoire des victimes de la Shoah, presque passée sous silence pendant longtemps, a pris le dessus.

¹ CAMERON (Claire) (dir.), *Le Mont-Valérien. Résistance, Répression, Mémoire*, Paris, ministère de la Défense, 2009.

La multiplicité des dates et des lieux choisis pour les commémorations

Elle est bien à l'image de cette diversité :

- le dernier dimanche d'avril, la journée du souvenir des victimes et héros de la déportation (pour tous les déportés) ;
- le 8 mai : la commémoration de la victoire de 1945 (jour férié et chômé) ;
- le 18 juin : journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle (pour les gaullistes résistants de la France libre) ;
- le dimanche le plus proche du 16 juillet, journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes de France » (essentiellement pour les victimes juives).

C'est ce jour de commémoration de 1995 que choisit Jacques Chirac, récemment élu président de la République, pour reconnaître officiellement dans son discours que « la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français »¹, accédant ainsi à une revendication des victimes et de leurs familles, mais en contradiction avec la position adoptée par le général de Gaulle dès 1944 et par tous ses successeurs.

Les monuments sont eux aussi multiples. En 1962, à l'apogée de la politique mémorielle gaullienne, le général de Gaulle inaugure sur l'Île de la Cité, à Paris, le mémorial des martyrs de la déportation. Une manifestation regroupant toutes les composantes du monde de la déportation, représentées par la Fondation pour la mémoire de la déportation et par la Fondation pour la mémoire de la Shoah, se déroule devant ce monument chaque année. Plus tard, il inaugure le mémorial national de la déportation, la nécropole nationale et la sépulture du déporté inconnu au Struthof, ancien camp de concentration nazi, situé dans les territoires français annexés de fait par le Troisième Reich. Le Struthof est resté un haut lieu de la mémoire résistante, un lieu peu connu, une mémoire résistante européenne et pas seulement française, qu'il fallait apaiser.

L'exemple du Struthof

Un grand centre européen y a été inauguré en 2005. On dit souvent que les commémorations se situent sur les lieux de mémoire et que peu à peu l'histoire

¹ Discours de Jacques Chirac, président de la République, lors du 53^e anniversaire de la rafle du Vel' d'hiv', 16 juillet 1995.

prend le relais dans les musées avec une perspective scientifique et pédagogique dominante. En fait, ces dernières décennies ont vu se multiplier des musées ou centres historiques dans les hauts lieux de mémoire des guerres. Le vrai choc émotionnel, provoqué par la découverte d'un lieu, éveille en effet la curiosité du visiteur, jeune, touriste, un peu blasé par le trop grand nombre d'ouvrages ou de productions audiovisuelles.

Des explications sont nécessaires à la compréhension de l'histoire et c'est dans cette perspective qu'a été conçu un ensemble formé de deux entités, d'une part le camp et de l'autre le Centre européen du résistant déporté.

Cette opération de rénovation, menée entre 1999 et 2005, s'est inscrite dans la longue histoire de ce camp, classé monument historique en 1945¹. Le site et le camp du Struthof, même dans leur état de conservation partielle, provoquent une vive émotion chez le visiteur, émotion qui le met en condition de mieux imaginer, affectivement, les conditions dramatiques de la détention.

Deux opérations ont été menées conjointement : faire revivre l'histoire du camp grâce à la rénovation du musée du camp et de ses soixante-dix camps annexes ; créer un Centre européen, conçu comme un lieu d'information, de réflexion et de rencontre adapté à tous les publics, français et étrangers, passerelle entre le passé et le présent, lieu de transmission de l'histoire et de la mémoire mais aussi « phare de vigilance » pour l'avenir. L'objectif, résolument pédagogique et politique, est d'amener le visiteur à réfléchir sur les valeurs de liberté et d'humanisme, sur l'engagement contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, à partir de l'histoire du camp et des témoignages des déportés. Le centre a été inauguré par le président de la République, le 3 novembre 2005.

En Alsace-Moselle, le Struthof est indissociable d'une autre mémoire, locale, elle aussi douloureuse et conflictuelle. Tout à côté, pendant la Seconde Guerre mondiale, un camp de rééducation avait été ouvert à Schirmeck pour effacer les traces d'influence française. Comme cela arrive souvent, mémoire nationale et mémoire locale coexistent et, à côté des commémorations nationales, de multiples commémorations locales perdurent. Sur ces deux lieux, deux projets muséographiques ont été menés parallèlement, à la même époque, par le mémorial d'Alsace-Moselle, principalement soutenu par les collectivités territoriales.

¹ RENÉ-BAZIN (Paule), « Le pavillon français d'Auschwitz et le Struthof », dans *Lieux de mémoire, musées d'histoire*, textes réunis par Emmanuel Pénicaut et Gennaro Toscano, Paris, La Documentation française, 2012, p. 99-108.

L'exemple du pavillon français d'Auschwitz

La rénovation du pavillon français d'Auschwitz illustre en même temps la guerre des mémoires et la prise en compte des recherches historiques. En janvier 2003, le Premier ministre, lors de son discours au dîner du Conseil représentatif des institutions juives (CRIF), annonçait la rénovation du pavillon français d'Auschwitz¹. Depuis 1947, il existait un musée national polonais, créé à l'initiative d'anciens déportés du camp, sous la responsabilité de l'État polonais, comme lieu de la « martyrologie de la nation polonaise et des autres nations ». Il reconnaissait la nature multinationale de la déportation européenne, mais le camp d'Auschwitz s'inscrivait surtout dans la mémoire polonaise comme le symbole de la politique nazie à l'égard du peuple polonais.

À partir des années soixante, les autres nations furent invitées à installer des expositions nationales. Leur contenu devait nécessairement montrer le lien entre le camp et l'occupation allemande dans le pays concerné. En 1974, la France décida d'installer une exposition permanente dont le titre, précisé deux ans plus tard, devait être : « Lutte et martyre du peuple français, 1939-1945 ». Le résultat, fruit d'un compromis difficile, mit en évidence la responsabilité allemande en tant que force organisatrice du processus de déportation. L'accent était porté sur le rappel du contexte historique qui entraîna la déportation par l'occupant allemand et la répression de la résistance, le rôle du gouvernement de Vichy étant largement ignoré. L'inauguration eut lieu en septembre 1979.

Vingt-cinq ans plus tard, la même exposition était encore en place. Mais les nombreux travaux scientifiques sur la solution finale et sur le régime de Vichy rendaient le discours daté et périmé.

La rénovation de 2005 a été le fruit d'une décision politique, prise au plus haut niveau de l'État, dans un contexte transformé par la reconnaissance de la déportation des juifs de France.

C'est encore le président de la République qui a tenu à inaugurer l'exposition, le 25 janvier 2005, lors des cérémonies de commémoration officielle du soixantième anniversaire de la libération du camp.

¹ Discours du Premier ministre lors du dîner au CRIF, le 27 janvier 2003 : « Je voudrais vous dire que ce soir j'ai demandé à nos autorités consulaires de mettre en œuvre le processus de rénovation du pavillon français d'Auschwitz, qui honore la mémoire de tous nos concitoyens disparus tragiquement dans ce camp ».

Pour réussir, ce projet, accompagné par un comité scientifique restreint, composé d'historiens, devait répondre à des attentes multiples en s'appuyant sur toutes les instances institutionnelles concernées : les partenaires nombreux et représentants des mémoires différentes, voire opposées : mémoire juive et mémoire résistante.

Après les guerres qui ont précédé la décolonisation : des commémorations militantes à l'image de la société modernisée

Les commémorations portant sur ces conflits présentent des caractéristiques bien différentes des deux périodes précédentes. La France ne commémore plus des victoires. Les accords de Genève pour le conflit indochinois et les accords d'Évian pour la guerre d'Algérie mettent fin à des combats meurtriers, qui ont fait de nombreuses victimes, civiles et militaires, dont il convient de se souvenir officiellement, mais ils marquent aussi le terme de l'Empire français. Pour beaucoup de Français, ces accords apparaissent comme des défaites. Les victimes ne peuvent plus apparaître comme des héros présentés comme des modèles pour des jeunes appelés à suivre l'exemple de leurs aînés.

Les commémorations sont des champs d'affrontement entre les camps, à l'intérieur du pays : partisans des indépendances et tenants de l'ex-Empire, militaires frustrés, malheureux de la défaite et heurtés par les révélations sur la torture, « pieds-noirs » rapatriés, harkis, etc. Les pays ayant accédé à l'indépendance exercent aussi des pressions d'autant plus fortes que la mémoire de la période coloniale est largement instrumentalisée par leurs dirigeants. Là encore, nous allons développer deux exemples.

Le monument du quai Branly

En 1998, la décision est prise par le gouvernement, à la demande instante des associations d'anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord, de construire un mémorial national. Une commission de réflexion est alors mise en place auprès du secrétariat d'État aux Anciens combattants.

L'œuvre, due à l'artiste Gérard Collin-Thiébaud, est inaugurée le 5 décembre 2002, par le président de la République Jacques Chirac, lui-même ancien

combattant en Algérie. Plus de 23 000 noms y figurent¹. Les inscrire tous puis mettre la liste à jour en fonction des erreurs et des compléments ultérieurs constitua une opération difficile. Pour la première fois en France, il a donc été fait appel aux technologies audiovisuelles. Le mémorial est constitué d'un espace virtuel uniquement marqué au sol. Le long de la Seine, trois piliers sont alignés, moulés en béton, couleur de la pierre calcaire fréquente à Paris. Sur ces piliers, les prénoms et les noms des soldats qui ont participé aux combats, morts pour la France, défilent en continu. Les noms, de couleur bleu, blanc, rouge, sont classés par année et par ordre alphabétique. Un clavier placé sur le côté du monument permet au passant de faire apparaître sur une des colonnes le nom d'un combattant figurant sur la liste.

Ce lieu de commémoration est encore un lieu de confrontation des mémoires qui s'opposent. Accédant par exemple à une demande formulée depuis l'inauguration du mémorial, le secrétaire d'État chargé des Anciens combattants a procédé, le 26 mars 2010, à une seconde inauguration, discrète, du monument sur lequel apparaissent désormais les noms et prénoms des civils français victimes de Français, lors de la fusillade tragiquement conclue, à Alger, rue d'Isly, le 26 mars 1962. Dans la foulée, les associations représentatives des anciens combattants de ces conflits faisaient déposer une proposition de loi pour s'opposer à l'initiative et pour honorer les victimes de l'Organisation armée secrète (OAS).

Les dates de commémorations

Elles se sont multipliées ces dernières années sous la pression de différents groupes :

- depuis 2005, la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, le 8 juin ;
- depuis 2003, la journée nationale d'hommage aux harkis et aux membres des formations supplétives, le 25 septembre ;
- depuis 2003, la journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre.

¹ Une inscription gravée sur la dalle porte : « À la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et à celle de tous les membres des forces supplétives tuées après le cessez-le-feu en Algérie dont beaucoup n'ont pu être identifiés ».

Le choix de cette dernière date a fait, et fait encore, l'objet de débats et d'affrontements. Le gouvernement avait en effet donné son accord pour une journée de commémoration mais les associations d'anciens combattants ne parvinrent pas à trouver entre elle un accord sur une date. Pour la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie (FNACA), il fallait retenir la date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu, sur le modèle du 11 novembre 1918. Pour d'autres, s'appuyant sur le droit, la date du 2 juillet s'imposait puisqu'elle a été choisie comme date limite d'attribution de la carte du combattant. Pour d'autres enfin, le 16 octobre convenait puisqu'on commémore ce jour-là un soldat inconnu inhumé dans la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette. En suivant l'avis majoritaire d'une commission de concertation réunie à l'initiative du gouvernement, le président de la République avait finalement choisi la date du 5 décembre, sans signification historique mais jour d'inauguration du mémorial. En 2013, la date a été transférée au 22 mars, correspondant au cessez-le-feu bien que des combats très meurtriers se soient poursuivis bien au-delà. On voit que, sur ce sujet, la mémoire l'emporte encore sur l'histoire.

Un enjeu international

Les pratiques commémoratives représentent jusqu'à un certain point un enjeu politique international. Elles sont observées de près par les pays autrefois colonisés par la France et sont abordées dans les négociations bilatérales. L'histoire post-coloniale, en plein essor, ne s'est pas encore dégagée des pressions mémorielles. En 2010 par exemple, année du cinquantième anniversaire des indépendances de nombreux pays africains, la France, ancienne puissance coloniale, a été associée à certaines manifestations commémoratives tandis qu'elle restait tenue à l'écart d'autres. Il y a quelques années, un cinéaste, Rachid Bouchared, a rencontré un grand succès pour son film *Indigènes*, mettant en évidence la participation des troupes coloniales à la Libération de la France. Son film suivant, *Hors-la-loi*, a mis en scène la lutte pour la cause algérienne à Paris, à la fin des années cinquante, cherchant les analogies entre la résistance au nazisme et la lutte anticoloniale. Le cinéma rejoint ainsi la commémoration militante.

En ces jours d'intenses commémorations des deux grands conflits du XX^e siècle, le concept de « mémoire partagée », inventé ces dernières années, semble s'imposer : partagée avec nos alliés et nos ennemis dans les conflits ou encore avec nos anciennes colonies. Le président de la République, lors des premières rencontres internationales sur la mémoire partagée, organisée à l'UNESCO en 2006, s'était « réjoui que la mémoire partagée puisse, désormais,

constituer une composante à part entière des relations internationales »¹. C'est ainsi qu'il y a dix ans, lors du cinquantième anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, pour la première fois, les Allemands furent présents ou encore lors des cérémonies commémoratives du débarquement de Provence qui exaltèrent la participation des troupes coloniales.

Mais la mémoire reste propre à chaque groupe. Ces manifestations communes ne s'avèrent possibles que lorsque l'histoire s'est au moins en grande partie libérée de la mémoire : « Plutôt que de mémoire partagée, il faut parler aujourd'hui d'histoire en partage ».

Paule RENÉ-BAZIN
Conservateur général du patrimoine honoraire
renebazin.paule@gmail.com

¹ *Actes des premières rencontres internationales sur la mémoire partagée, 26-27 octobre 2006*, Paris, La Documentation française, 2007.